

Département de la Manche  
Arrondissement de Saint-Lô  
Canton de Pont-Hébert

**Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
22 mars 2024  
Date d'Affichage  
09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance  
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL,  
Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick  
PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît  
LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE  
BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

M. Yohann GARREAU remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°04/02 : APPROBATION DU COMPTE DE  
GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR 2023**

**BUDGET PRINCIPAL et BUDGET LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE »** établis  
par Madame DUPONCHEL, Receveur.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif ~~et le budget supplémentaire~~ de  
l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres  
définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des  
mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le  
compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des  
comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer  
et l'état des restes à payer ;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de  
chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de  
recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à  
toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

**CONSIDÉRANT** que les opérations sont régulières

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31  
décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les  
différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le Receveur,  
pour le budget principal et budget lotissement « bocage de l'Elle », visés et certifiés  
conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

<p>Le secrétaire de séance Yohann GARREAU</p>	<p>Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT</p>
	